



Conseil de Coordination du Programme

Douzième réunion
Genève, 29-31 mai 2002

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire:

Elaboration du budget-plan de travail intégré pour 2004-2005

Le CCP est invité à examiner la note ci-jointe et à donner des orientations concernant l'élaboration du budget-plan de travail intégré pour 2004-2005. Ce processus devra être déjà bien engagé dès septembre 2002, de sorte qu'une esquisse puisse être soumise au CCP pour examen lors de sa réunion au printemps 2003.

Il est demandé au CCP de réaffirmer, en vue du prochain exercice, les principes clés du budget-plan de travail intégré actuel ; à commencer par ce principe de budget-plan de travail « intégré », qui suppose que toutes les activités VIH/SIDA des organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA à mener aux niveaux mondial et régional soient conçues pour faciliter un élargissement de l'action du système des Nations Unies à l'échelon pays.

Il est proposé d'améliorer le prochain Budget-Plan de Travail Intégré (BPTI) en tenant compte des enseignements tirés durant la mise en oeuvre de l'actuel BPTI, et de renforcer encore le côté « basé sur les résultats ». Ceci implique que les ressources soient reliées aux résultats sans répartir le budget en différentes catégories de dépenses.

Les deux premiers budgets-plans de travail intégrés de l'ONUSIDA (pour 1996-1997 et 1998-1999) couvraient principalement les activités mises en œuvre par le Secrétariat de l'ONUSIDA. En parallèle, des appels conjoints pour le financement de certaines activités VIH/SIDA menées par les Coparrainants étaient rédigés à part. De plus, le Secrétariat de l'ONUSIDA compilait l'information sur les activités VIH/SIDA des Coparrainants que ces derniers finançaient sur leur budget ordinaire. Pour l'exercice 2000-2001, ces trois activités ont été réunies en un seul processus, donnant le premier Budget-Plan de Travail Intégré (BPTI) pour l'ONUSIDA. S'appuyant sur l'expérience de 2000-2001, les Coparrainants et le Secrétariat ont, en apportant un certain nombre d'améliorations, élaboré le BPTI 2002-2003 qui a été approuvé par le CCP en juin 2001.

Il est proposé d'élaborer un Budget-Plan de Travail Intégré pour 2004-2005, en reprenant les grandes lignes du BPTI actuel, tout en tenant compte des enseignements tirés. Le BPTI 2004-2005 sera fondé sur les principes suivants:

1. La Déclaration d'Engagement de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, la Stratégie mondiale sur le VIH/SIDA, et le Plan stratégique des Nations Unies pour 2001-2005 fournissent le canevas général du BPTI.
 2. L'élaboration du BPTI est un exercice stratégique de planification concertée et conjointe visant à clarifier les rôles et contributions complémentaires des Coparrainants et du Secrétariat dans le cadre de l'action contre le VIH/SIDA.
 3. Le BPTI englobera toutes les activités VIH/SIDA aux niveaux mondial et régional des Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA.
 4. Le BPTI soutiendra et complétera l'action des Coparrainants à l'échelon pays, mais n'englobera pas les activités pays des Coparrainants. Les estimations globales des dépenses VIH/SIDA des Coparrainants à l'échelon pays seront présentées; toutefois, le détail des programmes et activités pays ne figurera pas dans le BPTI.
 5. Le BPTI inclura l'appui aux efforts du système des Nations Unies visant à renforcer l'action nationale contre l'épidémie par le biais des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA, des conseillers de programme ONUSIDA dans les pays, et des Fonds d'Accélération Programmatique.
 6. Le BPTI comprendra trois composantes : (1) le budget ordinaire des Coparrainants ; (2) une composante «budget de base », au montant recueilli collectivement sous la conduite du Secrétariat ; et (3) une composante «suppléments » recueillis par chaque Coparrainant. Il est également proposé d'inclure sous « suppléments » les activités VIH/SIDA des autres organismes des Nations Unies qui ne sont pas des Coparrainants, mais qui planifient des activités significatives dans le contexte du Plan stratégique des Nations Unies.
 7. Le côté « basé sur les résultats » du BPTI sera encore renforcé en reliant les ressources aux résultats sans répartir le budget en différentes catégories de dépenses. A cet effet, le BPTI pour 2004-2005 ne présentera pas séparément les montants alloués pour les personnels et les activités du Secrétariat. Pour les Coparrainants, ce changement a déjà été introduit dans le BPTI actuel.
-